



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2020

Offlanges, le 23 janvier 2020

Présents : MM Cédric BARBIER (arrivée 20h40), Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Jean-Michel GRAS, Sylvie LEROY.

Secrétaire de séance : M. Claude COMTE.

M. le maire informe le conseil de l'ajout d'un point à l'ordre du jour et propose de le traiter en premier.

Il a reçu une demande de Mme Marie-Anne GAVIGNET (épouse EMICA) sollicitant la conversion de sa concession n° 119 de 2 m² (pour elle-même et son mari) pour une concession de 4m² pour pouvoir y ajouter les sépultures de Mme Chantal GAVIGNET et de M. Jean-Pierre GAVIGNET.

Le conseil accepte à l'unanimité (8 voix) cette demande.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22/11/2019

M le maire précise qu'une erreur s'est glissée dans le titre du 1^{er} paragraphe. Il s'agissait de l'approbation du compte-rendu du 3 octobre 2019 et non du 9 novembre.

Le compte-rendu du 22/11/2019 est approuvé à l'unanimité (8 voix pour) avec cette correction.

TRAVAUX CONDUITE D'EAU RAIE DES SAPINS

Après étude des différents devis, le conseil municipal retient l'entreprise GUIBELIN TP (39700 MALANGE) pour effectuer les travaux dont le montant s'élève à 2 503.20 € TTC. (9 voix pour).

TRAVAUX FORET 2020

M. le maire présente le devis de l'ONF d'un montant de 5587.01 € TTC dont 5426.85 € en investissement et 160.16 € en fonctionnement.

M THABARD informe qu'il s'est rendu sur place et qu'à son avis les travaux de cloisonnement dans les parcelles 17i, 18i, 19i et 20i ne sont pas nécessaires.

Le conseil décide, par une voix contre et 8 voix pour, de valider les travaux présentés par l'ONF en retirant ces travaux de cloisonnement. Le nouveau montant des travaux est de 4954.51 € dont 4794.35 € en investissement et 160.16 € en fonctionnement.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE LA CROISOTTE

La commune propose de vendre, après enquête publique, une partie du chemin rural de la Croisotte à Mme MENIGOZ au prix de 15 € le m² (frais de bornage et autres partagés entre les deux parties). L'objectif est de redresser le chemin rural afin de permettre la circulation et de rectifier l'utilisation du domaine public.

Le conseil municipal accepte cette décision par 8 voix pour et une abstention.

MODIFICATIONS HORAIRES DE LA CARRIERE

M. le maire informe le conseil d'une demande de modification d'horaire de la part du carrier. Les horaires actuels sont : 7h-12h et 13h30-20 h. Il souhaiterait travailler en continu le midi et arrêter à 18 h.

Cette demande est un avis consultatif car les horaires ont été définis dans le contrat initial par l'arrêté préfectoral et ne sont modifiables que par nouvelle décision préfectorale.

Les conseillers sont favorables, par 8 pour et un contre, au respect du contrat initial.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL 2019

Afin d'intégrer les travaux d'éclairage public (renouvellement du matériel vétuste 3^{ème} tranche) les conseillers décident à l'unanimité des modifications de crédits suivantes :

Dépense : Article 21534 réseaux d'électrification	+ 12 053 €
Recette : Article 16878 autres organismes et particuliers	+ 7 013 €
Recette : Article 238 Avances versées sur cdes immos corporelles	+ 5 040 €

QUESTIONS DIVERSES

- M. le maire informe le conseil d'un courrier du Préfet de région l'informant de la modification de la réglementation concernant la gestion du risque lié au radon (gaz naturel radioactif). La commune d'Offlanges est située en zone 3 (zone où le potentiel radon est significatif).
- M le maire informe le conseil que l'association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air (ANORAA) tiendra son assemblée générale à Offlanges le samedi 1^{er} février 2020 et qu'à cette occasion, une cérémonie aura lieu devant le monument aux morts à 11 h00. Une information sera diffusée dans les boites aux lettres prochainement.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21h50.

